

## CHAPITRE XI

### L'EAU ET LES PROBLÈMES DE L'HYDRAULIQUE

La montagne, reboisée, calme les bords du torrent, retarde et apaise la crue dévastatrice. Dérivée par les digues, l'eau de l'Oued se répand dans le réseau fécondant des canaux. L'hiver devient le pourvoyeur de l'été : il emplit, ici, la citerne du village et là, l'immense bassin du barrage réservoir. Quand l'irrigation transforme une province et substitue aux incertains labours en terre sèche la constante production de cultures riches, — vergers ou coton, tabac ou dattiers, jardins de fleurs ou jardins maraîchers, — ce n'est pas seulement du bien-être qui naît pour quelques privilégiés. Un rythme nouveau s'institue dans l'État... De même que le volant évite à la machine le choc meurtrier, la politique de l'eau et de la forêt donne un régulateur à la vie économique et au crédit public.

Ces paroles, où Virgile semble collaborer avec Turgot, ont été prononcées par le Résident général à la séance du Conseil du gouvernement du 22 novembre 1926. Elles n'étaient point tant la pittoresque description d'un état de choses déjà acquis au Maroc, que le tableau des heureuses perspectives vers lesquelles devait conduire, en ce pays, un programme méthodiquement dressé. M. Steeg avait fait précéder un si aimable tableau de cette déclaration qui correspondait à la situation actuelle : « Le Maroc demeure exposé à de dures crises. Le colon, dont le sirocco brûle les blés en fleurs, le fellah, dont il dessèche les olives mûrissantes, le pasteur dont il décime les troupeaux, tous sont désarmés devant l'impassible nature (1). »

Aussi bien l'action s'imposait-elle à l'homme de réagir, par tous les moyens dont il dispose, contre le fléau de la sécheresse. Le total des crédits pour les travaux d'hydraulique agricole atteignait, au budget de 1927, 21.800.000 francs, en augmentation de 9.500.000 francs sur 1926 et de 14.725.000 francs sur 1925. En fait, les fonds sont gérés par la « Caisse de l'hydraulique agricole et de la colonisation » récemment créée (2). Cette caisse possède son autonomie et sa personnalité civile. Ses ressources proviennent des fonds de réserve, des allocations annuelles et des fonds d'emprunts. Son contrôle est identique à celui du contrôle budgétaire.

Présentement de formidables quantités d'eau s'infiltrent dans les sables ou

(1) *Es-sma ka l'aasser*. « Le ciel a une rétention d'urine, » dit l'Arabe en cas de sécheresse. Et les femmes chantent : *Ebki bach idji l'aam sbab*. « Pleure pour que l'année soit pluvieuse. »

(2) Au Conseil de Gouvernement du 5 juillet 1926, il a été décidé de centraliser toutes les ressources attribuées à ces travaux, par l'intermédiaire d'un organisme spécial jouissant de la personnalité civile et de l'autonomie financière et qui a pris le nom de : « Caisse de l'hydraulique agricole et de la colonisation. » Cette centralisation a eu un triple résultat favorable à la politique agricole du pays : d'une part, elle a permis de réaliser un programme d'ensemble, en groupant en une seule gestion financière les projets